

De la parenthèse au point médian. Des nouveaux habits de l'écriture inclusive et de la malhonnêteté de ses opposant·es

Paru dans Travail, Genre et sociétés n°47, 2022, p. 165-168.

La recherche d'un langage égalitaire est au cœur de la réflexion féministe depuis une cinquantaine d'années dans la plupart des pays occidentaux. En France, la résistance des élites à ce mouvement a été et demeure particulièrement grande. Il faut dire que le programme s'avère conséquent en français, puisqu'il touche à la fois le lexique et la grammaire, victimes de diverses vagues de masculinisation depuis le XIII^e siècle ; et que ce pays abrite une académie à la fois largement responsable de ces distorsions et prompte à en défendre le bien-fondé. De violentes controverses ont eu lieu après la création d'une commission de terminologie *ad hoc* par la ministre Yvette Roudy (1984), puis suite à la demande des femmes du gouvernement Jospin d'être nommées au féminin (1997).

En 2017, cette bataille a pris de nouvelles dimensions après la découverte d'un manuel scolaire où quelques titres de chapitre présentaient des points médians : « Les artisan·e·s », « Les commerçant·e·s ». Des journaux de droite s'emparant bruyamment du sujet, le monde médiatique s'affolait, l'Académie dénonçait le 26 octobre un « péril mortel » et le Premier ministre signait le 21 novembre une circulaire proscrivant « l'écriture dite inclusive »,

qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine.

Il est vrai que le contexte était anxiogène pour les non féministes. #MeToo faisait rage depuis la rentrée et l'on pressentait que le tsunami ne s'arrêterait pas sur les côtes du « pays des droits de l'homme ». Le décompte macabre des féminicides venait de commencer, passant le mur du son tous les deux ou trois jours. Sur le front langue, une autre bombe avait explosé : le manifeste « Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin », signé de 314 professeurs et professeuses francophones (*Slate.fr*, 7 novembre), aussitôt soutenu par une pétition. La petite formule si connue apparaissait enfin pour ce qu'elle est : un principe qui assure aux hommes le droit d'avoir toujours le dernier mot, installé dans la tête des enfants dès le plus jeune âge par « l'école de la république ».

Disons donc qu'on comprend l'affolement de cette époque. Mais quatre ans plus tard ? Comment se fait-il que les personnes qui s'expriment publiquement contre « l'écriture inclusive » (dont un certain nombre d'universitaires) n'aient toujours pas compris de quoi on parle, de quoi elles parlent ? Et n'aient toujours rien d'autre à porter au débat que leurs « inquiétudes » ?

Car enfin, le point médian n'est qu'un signe typographique servant à noter une abréviation – d'un type nouveau, certes, mais rien d'autre. Un truc pour écrire les doublets (Françaises, Français !), en prenant moins de place ou moins de temps (Français·es). Un truc facultatif, donc, comme toute abréviation (*Dr, M., par ex.*). Sous sa forme la plus archaïque, cette astuce a été mise au point par un haut fonctionnaire, comme en témoignent nos cartes d'identité : « Né(e) le ». Des milliers de textes sont rédigés de cette manière, dont celui qu'on lit de nos jours sur le site

du Ministère de l'Intérieur (service Accueil des étrangers) : « Vous êtes marié(e) avec un(e) ressortissant(e) français(e)... ». Qui donc s'est jamais écrié-e : « Mais comment ça se prononce ? », ou « Mais c'est illisible ! » ?

Les parenthèses relèvent pourtant de ces *pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine*. Si le masculin est générique, pourquoi ces énormes virgules venant rappeler (deux fois) qu'on parle des femmes *aussi* ? En proposant le trait d'union, la barre oblique, le point, et enfin le point médian, les féministes n'ont fait qu'améliorer le système – les parenthèses n'étant ni le signe le plus discret, ni le plus propre à signifier l'égalité dans un régime qui s'en réclame.

Édouard Philippe a-t-il songé que sa circulaire implique l'interdiction des parenthèses ? Il est à parier que non. Émaillée de sottises et d'incohérences, elle sent l'improvisation, et d'ailleurs précaution a été prise de réserver son champ d'application aux textes destinés à paraître au *Journal Officiel* (où, soit dit en passant, on ne voit pas l'intérêt des abréviations). Et puis, ce n'est qu'une circulaire...

D'où le désir du camp conservateur de taper plus fort : les 28 juillet 2020, 23 février et 23 mars 2021, trois propositions de loi étaient déposées, issues respectivement de l'extrême droite, de la majorité et de la droite traditionnelle. Toutes visaient « à interdire l'usage de l'écriture inclusive » aux « personnes morales en charge d'une mission de service public », voire aux « personnes privées bénéficiant d'une subvention publique », chacune reprenant benoîtement la définition de l'écriture inclusive trouvée dans la circulaire Philippe. Personne, autrement dit, n'avait réalisé que les parenthèses sont en cause, ni que les abréviations sont facultatives : « né-e » serait plus satisfaisant que « né(e) », mais « né/née » irait aussi bien¹.

Les deux dernières prenaient aussi prétexte, dans leur exposé des motifs, d'arguments surgis à l'automne 2017 et longuement remâchés depuis à propos des méfaits présumés de cette écriture auprès de publics vulnérables. La deuxième disait par exemple :

Les experts de la dyslexie, dyspraxie et dysphasie sont préoccupés et alertent sur les difficultés supplémentaires engendrées par cette forme d'écriture. Nos concitoyens malvoyants ou aveugles sont inquiets de sa progression, car les dispositifs de lecture qu'ils utilisent sont inopérants. L'avènement de l'écriture inclusive complexifie l'apprentissage de la langue française, puisqu'elle consacre une rupture entre la langue parlée et la langue écrite.

Ce que font toutes les abréviations, mais aussi toutes les lettres silencieuses et les accents inutiles ! Il se trouve aussi que les « experts » en question tardent à faire connaître leurs expertises – quand les rares existantes ne disent pas tout autre chose [voir Bulteau]. Les trente-deux signataires de la tribune parue dans *Marianne* le 18 septembre 2020 n'en citent pas. Ces linguistes – soit les personnes les plus à même de mener ces recherches – se contentent d'affirmations, en des termes choisis pour inquiéter le public et faire passer les égalitaristes pour des irresponsables :

En réservant la maîtrise de cette écriture à une caste de spécialistes, la complexification de l'orthographe a des effets d'exclusion sociale. Tous ceux qui apprennent différemment, l'écriture inclusive les exclut : qu'ils souffrent de cécité, dysphasie, dyslexie, dyspraxie,

¹ Peut-être agité par cette discussion, le Ministère de l'Intérieur a finalement opté pour la *reformulation non générée* sur les nouvelles cartes d'identité : « Date de naissance ».

dysgraphie, ou d'autres troubles, ils seront d'autant plus fragilisés par une graphie aux normes aléatoires.

Pourquoi donc ces études ne sont-elles pas diligentées ? Parce que l'« écriture inclusive » répond au désir de produire des textes où le féminin et le masculin ont le même poids, et que le français possède plusieurs ressources aisément mobilisables pour parvenir à ce résultat (à condition d'être enseignées) : noms féminins, doublets, termes collectifs ou épiciens, accords traditionnels, sans parler des alternatives au mot *homme* pour désigner l'humanité. Les trois chapitres consacrés à la Renaissance que j'ai écrits pour *Femmes et littérature : une histoire culturelle* (Folio, 2020) occupent 234 pages entièrement rédigées dans cet esprit ; on y trouve 19 points médians. L'ouvrage de Nicolas Mathevon, *Les Animaux parlent : sachons les écouter* (HumenSciences, 2020), en comporte 10, en 517 pages. Ces livres seraient plus difficiles à lire que d'autres, vraiment ?

Et à qui fera-t-on croire que « Travailleuses, travailleurs ! » est une tournure complexe ? Ou que « Les droits des femmes sont des droits de l'homme » est plus compréhensible que « sont des droits humains » ? Ou que cette phrase de Laurent Joffrin, « Les hommes ou les femmes de religion sont protégées » (*Libération*, 3 février 2020) est obscure ? Et de qui se moque-t-on, quand on suggère qu'aucun·e ingénieur·e n'est capable de développer le point médian dans les logiciels pour malvoyant·es, alors que les parenthèses l'ont été – sans parler des @ et autres # ?

Les vraies difficultés de notre langue résident dans son orthographe, l'une des plus inutilement complexe et distante de la prononciation qui soit ; c'est elle qui multiplie les dyslexiques. Elles résident aussi dans des règles d'accord que personne n'a jamais maîtrisées ; ce sont elles qui découragent les enfants – et les adultes.

Lorsque les allergiques au point médian combattront également ces deux fléaux, ou réfléchiront aux meilleures pratiques du langage égalitaire, quand elles et ils, autrement dit, montreront leur engagement conjoint contre les dominations de classe et de sexe, on voudra bien croire à leur sincérité.

Éliane Viennot

BIBLIOGRAPHIE

- BULTEAU Justine, 2021, *De la nécessité d'étudier l'accessibilité des écritures inclusives aux personnes dyslexiques*, Mémoire de l'ENSC, en ligne sur <https://inclusiviteetdyslexie.files.wordpress.com/2021/09/memoire-v1-4.pdf> (consulté le 18 janv. 2022).
- GYGAX Pascal, ZUFFEREY Sandrine et UTE Gabriel, 2021, *Le cerveau pense-t-il au masculin ? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Paris, Éditions Le Robert, 2021.
- LE CALLENEC Sophie et FRANÇOIS Émilie, 2017, *Magellan et Galilée. Questionner le Monde CE2*, Paris, Hatier.
- MARTEL Frédéric, 2020, « À l'Académie française on refuse toujours la féminisation des mots... sauf pour "la" Covid », *France Culture*, 1^{er} novembre, en ligne sur <https://www.franceculture.fr/sciences-du-langage/a-lacademie-francaise-refuse-toujours-la-feminisation-des-mots-sauf-pour-la-covid> (consulté le 18 janv. 2022).
- VIENNOT Éliane, 2018, *Le Langage inclusif : pourquoi, comment ?*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.